

## La polyvalence

Les professionnels de la santé partagent un ensemble de connaissances et de compétences, que ce soit dans les domaines des technologies diagnostiques de la santé tels que l'imagerie et le laboratoire, dans le domaine thérapeutique telle l'inhalothérapie ou dans le domaine du nursing. Cette base solide des connaissances des sciences de la santé, doublée de l'expérience acquise par le travail dans le système de santé, permet à des praticiens qualifiés d'apprendre rapidement et d'appliquer de nouvelles connaissances et de nouvelles compétences. Ceci est vrai, que la personne apprenne de nouvelles techniques ou des techniques sophistiquées dans sa discipline (polyvalence verticale), ou qu'elle acquière des connaissances dans une autre discipline (polyvalence horizontale).

Voici les avantages de l'apprentissage de compétences additionnelles pour les praticiens de la santé qualifiés:

- les compétences nouvelles sont acquises avec un investissement minime de temps et d'argent, alors la formation est rentable;
- les praticiens qualifiés comprennent déjà les questions d'éthique et ont développé des attitudes professionnelles;
- les praticiens qualifiés connaissent les pratiques de travail sûres exigées pour protéger le patient, leurs collègues et eux-mêmes;
- la valorisation du travail;
- les professionnels de la santé sont habitués à exercer un jugement indépendant et à reconnaître si une tâche dépasse leur niveau de compétence professionnelle; et
- les possibilités d'emploi se manifesteront pour certaines personnes qui ont été déplacées par la réforme de la santé

La SCSLM appuie la polyvalence, à condition que l'évaluation basée sur la compétence soit réalisée pour attester que les personnes ont développé des compétences à valeur ajoutée et qu'elles ont satisfait aux normes professionnelles des associations professionnelles concernées ou des organismes de réglementation.

La SCSLM, en partenariat avec d'autres professionnels de la santé, s'est engagée à développer la reconnaissance professionnelle appropriée pour les praticiens polyvalents, afin de promouvoir la confiance du client et de maintenir les normes les plus élevées dans l'industrie de la santé.

Approuvé initialement le 3 mars 1995